

Les Cahiers de droit



NICOLE LACASSE et Louis PERRET (dir.), *Faire affaires au Mexique : les défis du libre-échange (Aspects juridiques et commerciaux)/Doing Business in Mexico : The Free Trade Challenge (Legal and Trade Aspects)*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1993, 225 p., ISBN 2-89127-247-1.

Nathalie Drolet

Volume 35, Number 2, 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043287ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043287ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Drolet, N. (1994). Review of [NICOLE LACASSE et Louis PERRET (dir.), *Faire affaires au Mexique : les défis du libre-échange (Aspects juridiques et commerciaux)/Doing Business in Mexico : The Free Trade Challenge (Legal and Trade Aspects)*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1993, 225 p., ISBN 2-89127-247-1.] *Les Cahiers de droit*, 35(2), 392–394.
<https://doi.org/10.7202/043287ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

breuses problématiques du droit des femmes, ce qui contribue à donner un portrait inexact de la condition juridique des Québécoises. Elles ne traitent pas de la situation des conjointes de fait, qui ne sont pas protégées par le Code civil en cas de rupture de leur union. Au Québec, les unions libres représentent pourtant la réalité de 18,5 p. 100 des couples. Elles n'abordent pas la question du droit de garde des enfants, les problèmes d'insuffisance et de perception des pensions alimentaires que vivent les Québécoises et les problèmes soulevés par la nouvelle philosophie d'égalité des conjoints et des conjointes en droit de la famille. Elles ne soulignent pas les problèmes de sexisme des tribunaux et de la profession juridique. Les tribunaux français et québécois seraient-ils à l'abri de tels préjugés ? Elles semblent aussi croire que le droit fiscal québécois et canadien est maintenant exempt de toute forme de préjugés envers les femmes. Pourtant, l'affaire *Symes c. La Reine*⁸ est la preuve du travail à accomplir dans ce domaine. Et la liste pourrait s'allonger.

De plus, en mettant de côté la jurisprudence, des domaines entiers du droit qui concernent les femmes et un regard critique sur le droit, les auteures n'abordent pas une question fondamentale en matière de droits des femmes. Malgré les droits qu'on leur a accordés, et l'espoir qu'ils ont soulevé, les Québécoises et les Françaises ont-elles vraiment progressé ? Peuvent-elles utiliser les lois et les tribunaux comme instruments de changement social ? Au Québec, malgré les victoires des femmes dans de nombreux domaines, leur situation réelle ne s'est pas beaucoup améliorée depuis 1970. Les progrès accomplis sur le terrain juridique ont eu peu de répercussions sur la réalité économique des femmes. L'État se retire de plus en plus des programmes sociaux, portant ainsi davantage préjudice aux femmes. Les femmes en tant que groupe continuent d'être les plus pauvres. Malgré tous les efforts investis pour obtenir des droits, les femmes auraient-elles piétiné ? Il aurait été intéressant d'aborder cette question dans l'ouvrage.

En retenant une conception très limitée des « droits des femmes », les auteures traquent donc un portrait inexact de la situation juridique des Québécoises et des Françaises.

LOUISE LANGEVIN
Université Laval

NICOLE LACASSE et LOUIS PERRET (dir.), **Faire affaires au Mexique: les défis du libre-échange (Aspects juridiques et commerciaux)/Doing Business in Mexico: The Free Trade Challenge (Legal and Trade Aspects)**, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1993, 225 p., ISBN 2-89127-247-1.

S'inscrivant dans la série « Faire des affaires à l'étranger », l'ouvrage de Nicole Lacasse et de Louis Perret présente les conférences tenues lors du colloque du 16 octobre 1991 à Ottawa par 15 spécialistes du libre-échange et du commerce international du Mexique, des États-Unis et du Canada. Ce cinquième colloque continue donc une tradition de colloques annuels organisés, depuis 1987, conjointement par les facultés de droit et d'administration de l'Université d'Ottawa avec le concours de l'Association des exportateurs canadiens et, depuis 1989, avec le Centre de droit et de politique commerciale des universités Carleton et d'Ottawa.

L'ouvrage de Lacasse et de Perret tente de mettre en perspective les défis que soulève inévitablement un accord trilatéral de libre-échange couvrant l'Amérique du Nord et profitant à quelque 360 millions de consommateurs. L'ouvrage est d'intérêt puisqu'il a été rédigé en période de négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les propos de Murray Smith, conférencier, soulignent d'ailleurs l'importance du contexte précédant l'accord: « Even before a NAFTA is implemented, it is important that Canadian firms understand the dramatic policy changes underway in the Mexican economy and begin to explore the scope for increased trade and business links with this dynamic economy. By doing business in Mexico, Canadian firms could forge ahead of the trade negotiators and be posi-

8. *Symes c. La Reine*, [1993] 4 R.C.S. 695.

tioned to take advantage of opportunities that will arise from the implementation of NAFTA » (p. 9).

L'ouvrage se présente en deux parties. La première partie, relative à l'implantation d'un accord de libre-échange nord-américain, se subdivise elle-même en trois sections : a) la création de nouvelles règles commerciales ; b) la protection de valeurs nationales ; et c) l'état des négociations de l'ALENA. La deuxième partie, « Faire affaires au Mexique aujourd'hui et demain », se subdivise en deux sections : a) l'exportation et la distribution au Mexique ; et b) produire et investir au Mexique.

Dans la première section de la première partie, Nicole Lacasse se penche sur la libre circulation des marchandises au sein de l'ALENA et analyse les principales barrières tarifaires et non tarifaires qui devront être traitées dans l'accord. Meriel V.M. Bradford, quant à elle, discute de la libre circulation des services, notamment de l'approche canadienne. Le texte de Joseph A. Greenwald traite des modes de résolution des différends dans le GATT et dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et s'en inspire dans sa discussion d'un mécanisme de résolution des litiges dans l'ALENA.

Dans la deuxième section, Francisco De Andrea explique l'intérêt stratégique du pétrole, de l'électricité et de l'énergie nucléaire pour l'État mexicain et de l'importance de leur enjeu pour le gouvernement mexicain dans le cadre de l'ALENA. Pour sa part, Morris Rosenberg favorise l'introduction d'un chapitre dans l'Accord sur la propriété intellectuelle. À cet égard, une harmonisation parfaite des lois du Canada, des États-Unis et du Mexique n'est pas un objectif à atteindre, mais plutôt des régimes nationaux de propriété intellectuelle comparables. Quant à Monique Simard, elle croit que la protection des droits sociaux et de l'environnement doit faire partie du traité, d'autant plus que par rapport au Mexique le Canada et les États-Unis n'ont pas des normes sociales et environnementales semblables.

Enfin, dans la troisième section, Robert G. Clark traite des négociations avec le Mexique, notamment des objectifs principaux du Canada, des réformes économiques du Mexique.

La deuxième partie de l'ouvrage de Lacasse et de Perret se concentre sur la façon de « faire affaires » au Mexique. Dans la première section, dans le cadre de l'exportation et la distribution au Mexique, J. Claudio Escobar décrit l'expérience en sol mexicain de la compagnie Lumonics, compagnie canadienne fabriquant des lasers. Il s'arrête notamment à la planification d'une exportation et conseille en ce sens les gens d'affaires désireux de négocier au Mexique. Raúl Rodríguez Baracio fait un survol des relations d'affaires entre le Canada et le Mexique et des réformes économiques survenues au Mexique. Il souligne, entre autres, les secteurs économiques au Mexique susceptibles d'attirer les entreprises canadiennes et présente BANCOMEXT, banque mexicaine de développement. Mark Petro, pour sa part, aborde la distribution, la production de biens et l'investissement au Mexique. Relativement à la production de biens, l'auteur explique les options qui s'offrent : le programme « Maquila », les coentreprises et les accords d'opération commune. Il explique également les investissements canadiens dans les *Maquiladoras* mexicaines. Enfin, Don Curtis présente la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et les services qu'elle offre aux exportateurs canadiens, tels les programmes d'assurance à l'exportation et les services de financement.

Dans la deuxième section, le texte de Berra Ramirez fait état de l'insécurité juridique qui existe quant aux investissements étrangers au Mexique. Puis, l'expérience de Northern Telecom au Mexique, traitée par Gilles Morin, démontre l'énorme potentiel de ce marché. Pour une entreprise canadienne, le Mexique est un marché peu éloigné, important et accessible.

Le témoignage des gens d'affaires jette un éclairage particulier sur les relations d'affaires possibles au Mexique. En ce sens,

l'ouvrage donne une approche très concrète aux investisseurs et aux exportateurs canadiens, ne serait-ce que par l'énumération des différents instruments disponibles. Pour une approche plus théorique du sujet, la bibliographie spécialisée à la fin de l'ouvrage sera d'un précieux concours. Gens d'affaires, économistes, juristes, fonctionnaires, syndicalistes et universitaires sauront tirer grand profit de cet ouvrage.

Nathalie DROLET
Québec

A Short Guide to the Canadian Abridgment,
Toronto, Carswell, 1993, 40 p.

L'ouvrage *A Short Guide to the Canadian Abridgment* a été préparé et rédigé par la maison d'édition Carswell qui publie également la collection « Canadian Abridgment ». Ce guide pratique constitue d'abord un outil de base permettant d'avoir accès au « Canadian Abridgment » ou un outil qui permet de rafraîchir la mémoire d'un initié. Cet ouvrage apparaît comme le prolongement, dans une forme plus synthétique, d'une première publication qui paraissait en 1991, en version anglaise et française, sous le titre : *The Canadian Abridgment : manuel didactique/The Canadian Abridgment Instruction Manual*.

Soulignons d'abord que le « Canadian Abridgment » est un système de recherche documentaire juridique qui couvre tout le droit canadien.

Le plan de l'ouvrage est fort intéressant puisqu'il se divise en sept parties qui sont en vérité sept façons de faire une recherche documentaire dans la collection « Canadian Abridgment ». D'abord, la première partie indique comment mener une recherche jurisprudentielle à partir d'une question juridique précise ou à partir de mots clés que le chercheur aura préalablement établis. Cette première méthode de recherche est d'ordre général et permet l'utilisation des volumes de base de la collection. Par la suite, les autres parties exposent les différentes méthodes qui peuvent être utilisées pour une recherche jurisprudentielle plus particulière. Dans la

deuxième partie, on aborde le repérage d'un arrêt que le nom des parties soit connu ou non. La troisième partie est consacrée à la façon de repérer de la jurisprudence portant sur des termes ou des locutions définis par les tribunaux canadiens. Notons que cette partie de l'ouvrage est maintenant désuète puisque depuis peu une nouvelle collection de volumes intitulée « Words and Phrases » vient de paraître. Il est décevant de constater que l'auteur n'a pas cru nécessaire de prévoir, même dans une note, un tel changement comme il l'a fait par ailleurs dans la partie qui suit. La méthode de recherche exposée est donc devenue inutile pour le lecteur. Dans les quatrième et cinquième parties, l'auteur explique très clairement la façon de procéder pour retracer le traitement historique et judiciaire d'un arrêt et d'une loi. En revanche, dans la quatrième partie, l'auteur signale que la collection se rapportant au traitement historique et judiciaire d'un arrêt sera modifiée et tient compte de ce changement dans la méthode de repérage. La sixième partie aborde l'histoire législative des lois et règlements fédéraux et provinciaux. La septième et dernière partie est consacrée à la méthode de recherche doctrinale qui peut se faire de cinq façons différentes.

La présentation des parties est fort intéressante. Dans chacune de celles-ci se trouve d'abord un bref exposé de ce que le chercheur devrait savoir sur les outils de repérage qu'il devra utiliser avant de commencer sa recherche. Chaque partie comprend aussi une rubrique qui énumère les volumes qui doivent être utilisés pour ladite recherche, et ce, dans un ordre chronologique. Cela facilite l'apprentissage de la méthode de recherche utilisée et amène le lecteur directement à l'essentiel. À remarquer aussi l'utilisation d'illustrations qui permettent au lecteur de visualiser les entrées sans devoir se référer au volume. Un index est inclus à la fin de l'ouvrage. Bien qu'il soit très succinct, l'index permet de retrouver l'information nécessaire de façon très rapide. Un tableau synthétique ajouté en annexe présente les sept méthodes de recherche documentaire dans la collection « Canadian Abridgment » dans le